

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION -AMINA-

Siège social : 92, Avenue Hédi Chaker 1002 Tunis

La Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation –AMINA- , publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 Décembre 2005 qui ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 juillet 2006 . Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Mounir GRAJA .

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005

<u>ACTIFS DU BILAN</u>	<u>Note</u>	<u>Exercice 2005</u>			<u>2004</u>
		<u>Brut</u>	<u>Amort et Prov</u>	<u>Net</u>	<u>Net</u>
Actifs Corporels d'exploitation	4	137 386	94 410	42 977	30 804
Installations Techniques et machines		136 572	93 770	42 802	30 552
Autres installations, Outillage et mobilier		815	640	175	252
Placements	5	10 927 670	268 017	10 659 654	9 877 467
Terrains et Constructions		14 000		14 000	
Autres Placements Financiers					
Actions, autres titres à revenu variable		4 926 549	27 463	4 899 085	4 763 489
Obligations et autres titres à revenu fixe		5 095 492	177 778	4 917 714	4 347 778
Autres placements		871 888	62 776	809 112	747 224
Autres prêts		19 742		19 742	18 976
Créances	6	591 898		591 898	665 189
Créances nées d'opérations d'assurance directe					
Primes acquises et non émises		35 211		35 211	
Autres créances nées d'opération d'assurance directe		131 475		131 475	182 792
Créances nées d'opérations de réassurance		57 131		57 131	54 456
Autres créances					
Etat, organismes de sécurité sociale, collect.publ.		246 100		246 100	207 802
Débiteurs Divers		121 981		121 981	220 139
Autres Eléments d'Actif	7	735 153		735 153	371 157
Avoirs en Banque, CCP, Chèques et Caisse		247 385		247 385	73 771
Comptes de Régularisation Actif					
Intérêts et loyers acquis et non échus		211 418		211 418	227 301
Autres Comptes de régularisation		276 350		276 350	70 085
Total Actif		12 392 107	362 426	12 029 681	10 944 617

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2005

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	2005	2004
Capitaux Propres			
Capital Social		3 000 000	3 000 000
Réserves et Primes liées au Capital		261 126	188 234
Résultat réporté		99 941	95 001
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	8	3 361 067	3 283 235
Résultat net de l'exercice		233 096	257 832
Total des capitaux propres avant affectation		3 594 163	3 541 067
Passif			
Provisions techniques brutes	9	7 994 648	7 108 455
Provision d'assurances Vie		7 467 904	6 715 940
Provision pour Sinistres		520 834	344 505
Provisions pour P.B ristournes		5 910	4 329
Autres provisions techniques			43 681
Autres dettes	10	280 300	168 236
Dettes nées d'opération de réassurance		2 513	1 624
Autres dettes		277 788	166 612
Etat, Organismes de sécur.Sociale, Collec.Publ		6 263	6 054
Créditeurs Divers		271 524	160 558
Autres passifs	11	160 570	126 858
Comptes de régularisation		160 570	126 858
Total des passifs		8 435 518	7 403 550
Total des capitaux propres et du passif		12 029 681	10 944 617

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE

	Notes	2005			2004
		Opérations Brutes	Cession et retrocession	Opérations Nettes	
Primes	12	2 699 352	-26 104	2 673 248	2 944 431
Primes émises et acceptées		2 664 141	-26 104	2 638 037	2 944 431
Variation des Primes acquises et Non Emises		35 211		35 211	
Produits des placements	13	576 903	0	576 903	543 684
Revenus des placements		576 903		576 903	543 684
Autres revenus		0	0	0	1 767

Charges de sinistres	14	-1 742 147	20 000	-1 722 147	-2 107 699
Montants payés		-1 565 818	20 000	-1 545 818	-2 104 821
Variation de la provision pour sinistres		-176 329		-176 329	-2 878
Variations des autres provisions techniques	15	-709 864		-709 864	-526 959
Provisions d'assurance vie		-751 964		-751 964	-790 796
Autres provisions techniques		42 100		42 100	263 837
Participations aux bénéfices et ristournes	16	-54 963		-54 963	-30 632
Frais d'exploitation	17	-150 958	0	-150 958	-134 593
Frais d'acquisition		-93 702		-93 702	-81 459
Frais d'administration		-57 256		-57 256	-53 135
Autres charges techniques	18	-160 020		-160 020	-196 337
Charges de placements	19	-193 168		-193 168	-189 934
Charges de gestion des placements		-47 642		-47 642	-40 797
Corrections de valeurs sur placements		-96 381		-96 381	-147 255
Pertes provenant de la réalisation des placements		-49 145		-49 145	-1 882
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat	20	-113 578		-113 578	-112 325
RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE		151 558	-6 104	145 454	191 402

ETAT DE RESULTAT
(Période du 01/01 au 31/12/2005)

	Notes	2005	2004
Résultat technique de l'assurance vie		145 454	191 402
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance vie		113 578	112 325
Autres charges non techniques		-1 708	-7 879
Résultat provenant des activités ordinaires	21	257 324	295 848
Impôt sur le résultat		-24 228	-38 016
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		233 096	257 832

Etat de flux de trésorerie (méthode directe)

	Notes	2005	2004
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissement des primes reçues des assurés		2 626 633	2 806 058
Sommes versées pour paiement des sinistres		-1 518 271	-2 163 168
Encaissement des primes reçues (acceptations)		88 826	82 541
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)		-19 406	-10 463
Commissions versées sur acceptations		-7 994	-7 429
Participations bénéficiaires payées(acceptations)		-48 703	-53 620
Commissions versées aux intermédiaires		-35 098	-31 125
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		-242 450	-282 037
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		-2 670 074	-2 122 864
Encaissements liés à la cession de placements financiers		1 748 632	1 395 248
Produits financiers reçues		354 008	508 270
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation		276 104	121 412
Flux de trésorerie liés ax activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immo.Corp.et Incorp		-25 000	
Encaiss.provenant de la cession d'Immo.Incorp.et Corp			3 500
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-25 000	3 500
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissement suite à l'émission d'actions		0	0
Dividendes et autres distributions		-77 490	-86 775
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		-77 490	-86 775
VARIATION DE TRESORERIE		173 614	38 137
TRESORERIE DE DEBUT D'EXERCICE		73 771	35 634
TRESORERIE DE FIN D'EXERCICE		247 385	73 771

5. Notes aux états financiers (les chiffres sont exprimés en dinars tunisiens)

Les présentes notes aux états financiers ont pour but de présenter les informations sur les méthodes comptables retenues pour l'établissement de ces états financiers et les principes comptables appliqués par la Société Tunisienne d'Assurances Vie et de Capitalisation « AMINA », pour la préparation desdits états. Ils fournissent des informations et des analyses complémentaires sur les montants portés au bilan et aux états de résultats.

Note n° 1 - Présentation de la société

La Société Tunisienne d'Assurances Vie et de Capitalisation « AMINA » est une Société Anonyme au capital de 3 000 000 DT totalement libéré ayant pour objet d'effectuer toutes opérations d'assurance vie et de capitalisation ainsi que les opérations d'acceptation en réassurance vie.

Note n° 2 : Faits marquants de l'exercice

La Société n'a connu aucun fait marquant qui nécessite d'être signalé au cours de cet exercice.

Note n° 3 : Référentiel d'élaboration des états financiers et méthodes comptables

Les états financiers de la société « AMINA » sont établis conformément aux principes et méthodes comptables généralement admis en Tunisie et notamment ceux prévus par la norme comptable générale, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles relatives aux opérations spécifiques d'assurance et/ou de réassurance promulguées par l'arrêté du ministre des finances du 26 Juin 2000.

Les principes comptables les plus significatifs adoptés par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

A. Les placements

Les placements englobent les titres de participations, les titres de placements, les emprunts obligataires, les bons de trésor, les prêts aux personnels...

La méthode utilisée pour l'évaluation des placements est celle du premier entré, premier sorti (FIFO).

Pour les titres cotés, et à la date de l'inventaire, il est procédé à leur évaluation au cours moyen pondéré du mois de décembre. Les dépréciations éventuelles constatées pour chaque titre par rapport au coût d'acquisition fait l'objet d'une provision, les plus values, et en respect du principe de prudence, ne doivent faire l'objet d'aucune écriture. Une moins value dégagée pour une catégorie de titre n'est pas compensée par une plus value dégagée sur une autre catégorie.

Pour les titres non cotés, l'évaluation se fait à la valeur mathématique, les moins values éventuelles font l'objet d'une provision.

B. Les provisions techniques

Les provisions techniques comprennent :

1) Les Provisions Mathématiques

Il s'agit de la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Ces provisions comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de la société déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

Les provisions mathématiques sont calculées séparément pour chaque contrat individuel. Pour les contrats collectifs le calcul des provisions mathématiques se fait selon des méthodes statistiques.

2) Les provisions pour sinistres à payer

C'est la partie des sinistres, rachats et capitaux échus déclarés mais non encore payés à la clôture de l'exercice, ainsi que ceux survenus au cours de l'exercice 2004 et dont la déclaration est parvenue le début de l'exercice 2005.

Le montant des sinistres à payer est majoré des frais que peut occasionner la gestion desdits sinistres.

3) Les réserves de stabilité

Il est prélevé annuellement une partie de l'excédent du compte de résultat de quelques contrats destinée à faire face aux déficits éventuels des années ultérieures.

C. Les Etats de Résultats

Conformément à la norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurances, la société « AMINA » a présenté l'état de résultat technique de l'assurance vie et l'état de résultat.

Les charges de gestion sont classées selon leur destination et non pas selon leur nature. Le passage d'une comptabilité par nature à une comptabilité par destination se fait par l'application des clés de répartition prédéfinies.

Le nouveau système comptable des compagnies d'assurances et/ou de réassurances distingue les cinq destinations suivantes :

- Les frais de gestion de sinistres : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des sinistres. Ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote part des loyers et des amortissements du mobilier et matériel engagés dans cette activité ;
- Les frais d'acquisition : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances et en général tous les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats dans le portefeuille ;
- Les frais d'administration : ce sont les frais internes et externes de gestion des contrats en portefeuille notamment les frais d'encaissement des primes et d'administration du portefeuille ;
- Les frais de gestion des placements : il s'agit des frais occasionnés par la gestion des placements, on peut citer notamment les honoraires, commissions et courtages versés aux intermédiaires,.....
- Les autres charges techniques : Ils correspondent aux charges qui exceptionnellement ne peuvent pas être affectées à l'une des destinations définies précédemment.

Le choix de la clé permettant le déversement des charges par nature aux différentes destinations se fait suite à une analyse de la charge. Parmi les clés choisies on peut citer notamment :

NATURE DE LA CHARGE	CLES DE REPARTITION
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Frais généraux	La masse salariale ou nombre de dossiers
Impôts sur le chiffre d'affaires	Le chiffre d'affaires par produit
Amortissement	Selon le cas

Pour les charges affectables directement à une destination bien définie, le déversement se fait sans application de clés.

Les produits et les charges de placements sont considérés comme des éléments de l'état de résultat technique de l'assurance vie. Une partie des produits de placements nets de charges est alloué à l'état de résultat. Le montant à transférer dépend de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques.

En effet, le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\text{Produits de placements nets} \times \frac{\text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

D. Les états financiers

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les états financiers présentés par « AMINA » sont les suivants :

- le bilan ;
- l'état de résultat technique de l'assurance vie ;
- l'état de résultat ;
- l'état de flux de trésorerie ; et
- les notes aux états financiers.

➤ **Notes sur le Bilan**

Le Bilan de l'exercice 2005 totalise à son actif et passif 12 029 681 DT contre 10 944 617 DT en 2004.

Les différents postes du bilan se détaillent comme suit :

Note n° 4 : Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation totalisent, au 31/12/2005, une valeur nette d'amortissement de 42 977 DT contre 30 804 DT en 2004.

Le détail se présente des actifs se présentent comme suit :

	Valeur Brute	Amortissement	Valeur Nette
Matériel d'exploitation	13 159	11 908	1 251
Matériel de transport	75 000	35 417	39 583
MMB	815	640	175
Agencement, Aménagement	39 313	39 313	0
Œuvres et Arts	9 100	7 133	1 967
	TOTAL		42 977

Note n° 5 : Les placements

Les placements admis en représentation des engagements techniques totalisent au 31/12/2005 un montant net de provision de 10 659 654 DT contre 9 877 467 DT à l'arrêté de l'exercice 2004.

Le détail de ces placements se présente comme suit :

Nature du placement	Valeur brute		Amort ou Provision		Valeur Nette	
	2005	2004	2005	2004	2005	2004
Placements Immobiliers	14 000		0		14 000	
Placements Financiers					0	0
<i>Titres de participations</i>	4 926 549	4 863 489	27 463	100 000	4 899 085	4 763 489
<i>Placements en bourse</i>	871 888	855 754	62 776	108 530	809 112	747 224
<i>Obligations</i>	1 163 492	1 337 778	177 778		985 714	1 337 778
<i>Bons de trésor</i>	3 932 000	3 010 000			3 932 000	3 010 000
<i>Autres</i>					0	0
<i>Autres Prêts</i>	19 742	18 976			19 742	18 976
TOTAL	10 927 670	10 085 997	268 017	208 530	10 659 654	9 877 467

Note n°6 : Les créances

Les créances de la Société totalisent au 31/12/2005 la somme de 591 898 DT contre 665 189 DT en 2004.

Elles se détaillent comme suit :

Nature	Montant 2005	Montant 2004
<i>Primes acquises et non émises</i>	35 211	0
<i>Créances nées d'op. d'assurances</i>	131 475	182 792
Créances nées d'opérations de réassurances	57 131	54 456
Etat, Org. sociaux et Collec.publ.	246 100	207 802
Débiteurs divers	121 981	220 139
TOTAL	591 898	665 189

- Créances nées d'opération d'assurances : Cette rubrique englobe les créances de la société envers ses assurés. Ces créances sont suivies par agence et par quittance. Ces créances représentent 4.93% du chiffre d'affaires de l'exercice alors qu'au 31/12/2004 ce rapport était de 6.15%
- Créances nées d'opération de réassurances : le solde dégagé représente l'excédent de compte d'acceptation en réassurance pour l'exercice 2005.
- Etat, Organismes Sociaux et Collectivités Publiques : Ce poste renferme les créances de la compagnie envers l'Etat. Il s'agit notamment des retenues à la source opérées au titre des revenus des capitaux mobiliers.

Notes n° 7 : Autres éléments d'actifs

Le total des autres éléments d'actif s'élève au 31/12/2005 à 735 153 DT contre 371 157 DT au 31/12/2004.

Ces éléments se répartissent comme suit :

Rubrique	Total 2005	Total 2004
Avoirs en banque, CCP, Chèques et caisse	247 385	73 771
Comptes de régularisation	487 768	297 386

Les Comptes de régularisation comprennent :

Rubrique	Total 2005	Total 2004
Les intérêts et loyers acquis et non échus	211 418	227 301
Autres comptes de régularisation	276 350	70 085

Les autres comptes de régularisation incluent essentiellement des produits échus et non perçus.

Note n°8 : Capitaux Propres et Réserves

Cette rubrique totalise 3 594 163 DT contre 3 541 067 DT respectivement au 31/12/2005 et au 31/12/2004, soit une augmentation de 53 096 DT.

Les capitaux propres et réserves se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2004	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12/2005
Capital social	3 000 000			3 000 000
Réserves légales	42 723	12 892		55 615
Réserves facultatives	113 511	50 000		163 511
Réserves pour fonds social	32 000	10 000		42 000
Résultats reportés	95 001	99 941	95 001	99 941
Résultat de l'exercice 2004	257 832		257 832	0
Résultat de l'exercice 2005		233 096		233 096
TOTAL	3 541 067	405 929	352 833	3 594 163

Note n°9 : Les Provisions Techniques Brutes

Les provisions techniques ont enregistré une augmentation par rapport à l'exercice 2004. En effet, elles totalisent 7 994 648 DT au 31/12/2005 contre 7 108 455 DT à la fin de l'exercice 2004.

Au 31/12/2005 ce poste se détaille comme suit :

Libellé	Valeur 31/12/2005	Valeur 31/12/2004
Provisions mathématiques	7 467 904	6 715 940
Provisions pour sinistres	520 834	344 505
Provisions pour P.B	5 910	4 329
Autres provisions	0	43 681
Total des engagements techniques	7 994 648	7 108 455

✓ Les provisions mathématiques :

Ces provisions ont enregistré une augmentation de 751 964 DT soit 11, 20% par rapport à l'exercice 2004.

Elles peuvent être détaillées entre les différentes catégories comme suit :

Catégorie d'assurance	PM au 31/12/2005	PM au 31/12/2004
Contrats Epargne	5 525 886	4 564 881
Contrats Décès	1 080 602	1 241 434
Contrats Mixtes	861 416	909 625
Total P.M	7 467 904	6 715 940

✓ Les provisions pour sinistres

Les sinistres en instance de paiement se sont élevés au 31/12/2005 à 520 834 DT, le montant arrêté au 31/12/2004 est de 344 505 DT. Il est à noter que les sinistres à payer sont majorés des frais de gestion que peut occasionner le règlement des dits sinistres.

Ces provisions comprennent les sinistres déclarés et non payés ainsi que les capitaux échus et non décaissés détaillés comme suit :

Libellés	Valeur au 31/12/2005	Valeur au 31/12/2004
Sinistres à payer	240 647	190 892
Capitaux échus à payer	255 385	137 208
Frais de Gestion	24 802	16 405
TOTAL S.A.P	520 834	344 505

✓ Les autres provisions techniques : La provision de stabilité

Cette provision a pour but de faire face aux déficits techniques éventuels. Ce poste représente au 31/12/2005 un solde nulle contre 43 681 DT l'exercice précédent.

Au 31/12/2005, le montant de la provision pour participation aux bénéficiaires s'élève à 5 910 DT contre 4 329 DT l'exercice précédent.

Note n°10 : Les dettes

Les dettes de la compagnie s'élèvent au 31/12/2005 à 280 300 DT contre 168 236 DT l'année précédente.

Ce poste se détaille comme suit :

Rubrique	Valeur au 31/12/2005	Valeur au 31/12/2004
Dettes nées d'opérations de réassurance	2 513	1 624
Etat, Org.sociaux et collect.publiques	6 263	6 054
Autres dettes	271 524	160 558
TOTAL	280 300	168 236

Note n°11 : Les autres passifs

Les autres passifs sont constitués essentiellement des comptes de régularisations, ils s'élèvent au 31/12/2005 à 160 570 DT contre 126 858 DT au 31/12/2004.

Le détail de ce poste se présente au 31/12/2005 comme suit :

Poste	Valeur au 31/12/2005	Valeur au 31/12/2004
Charges à payer	160 570	126 858
TOTAL	160 570	126 858

➤ **Notes sur les états de résultats**• **ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE****Note n°12 : Les primes émises**

Au 31 décembre 2005, le chiffre d'affaires net d'annulations affaires directes réalisées par AMINA s'est élevé à 2 575 315 DT contre 2 882 399 DT l'année précédente.

Les primes acceptées se sont élevées à 88 826 DT contre 86 567 DT en 2004.

La variation des primes acquises et non émises s'élève au 31/12/2005 à 35 211 DT.

Les primes émises au cours de l'exercice 2005 se détaillent entre les différentes catégories d'assurances comme suit :

Catégorie d'assurance	C.A 2005	C.A 2004
Mixtes	61 685	63 442
Décès	281 138	322 196
Capitalisation	2 232 492	2 496 761
TOTAL	2 575 315	2 882 399

Les primes cédées au cours de l'exercice 2005 s'élèvent à 26 104 DT contre 24 535 DT en 2004.

Note n°13: Les produits des placements

Au 31 décembre 2005, les produits de placements se sont élevés à 576 903 DT et les charges de placement ont atteint 193 168 DT soit un revenu net de placement de 383 736 DT contre un revenu net de 355 516 DT l'exercice précédent.

Note n°14: La Charge de sinistres

Au cours de l'exercice 2005, on a enregistré une régression de la charge de sinistre de 385 552 DT passant ainsi de 2 107 699 DT au 31 décembre 2004 à 1 722 147 DT à la clôture de cet exercice soit 64,42% du Chiffre d'Affaires net des primes cédées contre 71,58% l'exercice précédent.

Il est à noter que la charge de sinistres englobe, en plus des montants payés aux assurés et aux bénéficiaires des contrats, le montant des frais de gestion occasionnés par le traitement de ces sinistres ainsi le montant des sinistres en instance de paiement au 31 décembre 2004.

Il est à noter que la part des réassureurs dans les sinistres 2005 s'élève à 20 000 DT contre 70 546 DT l'exercice précédent. Il s'agit d'un sinistre dont le capital assuré a dépassé notre plein de conservation suivant le traité signé avec nos réassureurs.

Les sinistres à payer ont atteint 520 834 DT au 31 décembre 2005 contre 344 505 DT à fin 2004.

Note n°15 : Variation des autres provisions techniques

Ce poste a accusé une baisse de 42 100 DT par rapport à l'exercice 2004 (voir plus- haut note n°6 pour plus de détails).

Note n°16 : Participations aux bénéfiques et ristournes

La participation bénéficiaire payée au cours de l'exercice s'est élevée à 48 703 DT alors les ristournes payées se sont élevées à 6 260 DT.

Note n°17 : Les frais d'exploitation

Les frais d'exploitation ont totalisé au cours de l'exercice 2005 la somme de 150 958 DT soit 5.65 % du Chiffre d'affaires contre 134 593 DT (4.57% du CA) l'exercice précédent.

Les frais d'exploitation se subdivisent en deux catégories :

- ✓ **Les frais d'acquisition** : Ils s'agissent des frais occasionnés par la conclusion des contrats d'assurances. Ils comprennent les frais directement imputables, tels que les commissions d'acquisitions, les frais d'ouverture de dossiers et d'admission des contrats ainsi que les frais indirectement tels que les frais de publicité et les frais administratifs liés à l'établissement des contrats ils comprennent notamment les frais de personnel, la quote part des loyers et des amortissement du mobilier et matériel.
- ✓ **Les frais d'administration** : Ils correspondent aux frais internes et externes occasionnés par la gestion des contrats en portefeuille. Ils comprennent notamment les frais d'encaissement des primes, d'administration du portefeuille, ils comprennent essentiellement les frais de personnel, la quote part de loyers et les amortissements du mobilier et du matériel.

Note n°18 : Les autres charges techniques

Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne sont pas affectés directement ou par application d'une clé de répartition à l'une des autres destinations.

Leur montant s'élève au 31 décembre 2005 à 160 020 DT soit 5.99% du Chiffre d'affaires.

Note n°19 : Les charges de placements

Les charges de placements se sont élevées au 31/12/2005 à 193 168 DT contre 189 934 DT l'exercice précédent.

Les charges de placements peuvent être classées en trois catégories :

Désignation	Valeur au 31/12/2005	Valeur au 31/12/2004
Charges de gestion des placements	47 642	40 797
Corrections de valeurs sur placements	96 381	147 255
Pertes / réalisation des placements	49 145	1 882
TOTAL	193 168	189 934

❖ Charges de gestion des placements :

Elles correspondent aux charges internes et externes occasionnées par l'activité de gestion des placements. Ce poste inclue notamment les commissions et courtages payés, les frais du personnel chargé de la gestion des placements, une partie des loyers payés et l'amortissement des immeubles de placement.

❖ Corrections de valeur sur placements :

Il s'agit de la dépréciation des valeurs des titres de placement.

A cet effet, les titres côtés sont évalués au 31/12 de chaque année au cours moyen du mois de décembre. Les moins values éventuelles par rapport au cours d'achat doivent faire l'objet, en application du principe de prudence, d'une provision alors que les plus values ne sont pas constatées.

Pour les titres à revenus fixes tout risque de recouvrement de la valeur de remboursement et/ou des intérêts constatés sur ces actifs fait l'objet d'une provision pour dépréciation à due concurrence.

❖ Pertes provenant de la réalisation des placements :

Ce sont les pertes subies suites à la cession des actions cotées.

Note n°20 : Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat

Pour les entreprises qui pratiquent exclusivement l'assurance sur la vie, les produits de placement sont considérés comme des produits techniques et classés par conséquent dans l'état de résultat technique. Une partie de ces produits est transférée à l'état de résultat, elle représente la rémunération des capitaux propres. Le montant à transférer dépend donc de l'importance relative des capitaux propres par rapport aux provisions techniques. En effet le montant à affecter à l'état de résultat est égal à :

$$\text{Produits de placements nets} \times \frac{\text{Capitaux Propres}}{\text{Capitaux propres} + \text{Provisions Techniques}}$$

Au 31 Décembre 2005, les produits de placement nets de charges se sont élevés à 383 736 DT contre 355 516 DT l'exercice précédent.

De ce fait, le produit à transférer à l'état de résultat s'élève 113 578 DT l'exercice 2005 contre 112 325 DT l'exercice 2004.

- **ETAT DE RESULTAT**

Note n°21 : Le résultat des activités ordinaires avant impôt

Le résultat des activités ordinaires avant impôt s'élève à 257 324 DT contre 295 848 DT l'exercice précédent.

L'impôt sur le résultat est de 24 228 DT en 2005 contre 38 016 DT en 2004.

Par conséquent, l'exercice 2005 fait ressortir un résultat net de 233 096 DT contre 257 832 DT l'exercice précédent.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE « AMINA » ARRETES
AU 31 DECEMBRE 2005**

1- Opinion du commissaire aux comptes

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2005.

Nous avons examiné le bilan, l'état de résultat, l'état de résultat technique de l'assurance vie, et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Ces états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société et relèvent de sa responsabilité. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent que l'audit soit planifié et réalisé en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments justifiant les données contenues dans les états financiers. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues par la Direction, ainsi que la présentation des états financiers pris dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

L'appréciation du système de contrôle interne de la compagnie a fait l'objet de notre lettre à la direction qui fait partie intégrante du présent rapport.

A notre avis les états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2005 sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2- Vérifications spécifiques

Nous avons procédé aux vérifications des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et ce conformément aux normes internationales d'audit et aux lois en vigueur. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » arrêtés au 31 décembre 2005.

Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société n'est pas effectuée en conformité avec le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières, l'examen du système de contrôle interne nous a permis de constater qu'il ne comporte pas de défaillances majeures. Toutefois, des améliorations devraient couvrir les recommandations au titre des risques identifiés dans notre lettre de direction adressée à la société.

Tunis, le 20 juillet 2006

Mounir GRAJA

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2005

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales, nous portons à votre connaissance que nous n'avons pas été informés par votre conseil d'administration d'opérations conclues par la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA » avec l'une des personnes prévues par ces articles.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas identifié des conventions entrant dans le champs d'application des ces articles.

2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2005

Nous avons relevé au cours de notre intervention que le Groupe des Assurances de Tunisie, ayant des administrateurs en commun avec la Société Tunisienne d'Assurance Vie et de Capitalisation « AMINA », a souscrit un contrat collectif au profit de son personnel auprès de cette dernière.

Tunis, le 20 juillet 2006

Mounir GRAJA